



Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie et engagements locaux des jeunes femmes d'origine populaire et rurale

Sofia Aouani, Sophie Orange, Fanny Renard

► To cite this version:

Sofia Aouani, Sophie Orange, Fanny Renard. Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie et engagements locaux des jeunes femmes d'origine populaire et rurale. *Revue française des affaires sociales*, 2019, 2019/2, pp.167-189. <10.3917/rfas.192.0167>. <halshs-02297730>

HAL Id: halshs-02297730

<https://shs.hal.science/halshs-02297730v1>

Submitted on 6 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie
et engagements locaux des jeunes femmes
d'origine populaire et rurale**

Sofia Aouani, Sophie Orange et Fanny Renard

RÉSUMÉ

Cet article propose de mobiliser le concept de « capital d’autochtonie » pour éclairer les formes de soutien et les types de ressources sur lesquels s’appuient les jeunes femmes d’origine populaire et rurale dans leur accès à l’âge adulte. Le capital d’autochtonie va permettre à ces jeunes femmes de compenser l’absence ou la faiblesse des capitaux culturels et/ou économiques nécessaires à l’insertion professionnelle ou à l’accès à la propriété. En venant combler les décalages entre les titres scolaires et les postes occupés, ou encore en contribuant à offrir aux jeunes femmes des marges de liberté et de résistance face à l’assignation domestique au sein du couple ou aux rapports hiérarchiques dans l’emploi, les ressources locales apparaissent comme des conditions de possibilité de la conciliation entre différents impératifs sociaux qui pèsent sur ces jeunes femmes, et notamment les normes de l’emploi et de la maternité. Mais, s’il permet de pallier l’absence ou la faiblesse des capitaux centraux dans l’accès à certains marchés (emploi, immobilier, matrimonial, etc.), le capital d’autochtonie ne permet pas de compenser intégralement ce déficit.

ABSTRACT

Proximity Resources—Indigenous Capital and Local Involvement of Young Women of Popular and Rural Origin

This article mobilises the concept of “indigenous capital” to highlight the forms of support and types of resources on which young women of popular and rural origin rely in their access to adulthood. Indigenous capital will enable these young women to compensate for the absence or weakness of the cultural and/or economic capital necessary for professional integration or access to property. Local resources appear to be conditions for reconciling the various social imperatives that weigh on young women, particularly the norms of employment and motherhood. They do this by bridging the gap between academic qualifications and positions held, or by offering young women margins of freedom and resistance to domestic assignment within the couple or to hierarchical relationships in employment. However, while making it possible to compensate for the absence or weakness of central capital in access to certain markets (employment, real estate, marriage, etc.), indigenous capital does not fully balance this deficit.

Introduction

L'accès à l'âge adulte des jeunes femmes d'origine populaire et rurale est tendanciellement marqué par la faiblesse des capitaux économiques et culturels qu'elles peuvent mobiliser et faire valoir sur les différents marchés (matrimonial, professionnel, immobilier) qui structurent cet âge de la vie (Mauger, 2015). En effet, les sorties de formation sont plus précoces et les études suivies sont moins souvent généralistes pour les jeunes en zone rurale que pour ceux résidant dans les grandes agglomérations et bénéficiant d'une offre scolaire élargie (Arrighi, 2004 ; Lemêtre et Orange, 2016). Moins pourvues en capital culturel institutionnalisé, les jeunes femmes d'origine populaire et rurale sont également faiblement dotées en ressources économiques. Non seulement leur milieu d'appartenance ne leur permet pas de pouvoir disposer d'un capital de départ élevé qu'elles pourraient investir dans des stratégies résidentielles coûteuses (Lambert, 2014) mais encore les statuts et les types d'emplois auxquels elles accèdent sur un marché du travail local dominé par la précarité et les métiers d'exécution (Lechien, 2013) peuvent rendre difficile la gestion conjointe de l'activité professionnelle et de la maternité, les revenus perçus ne suffisant pas toujours à couvrir les frais de garde (Stettinger, 2018).

La mise en œuvre d'un calendrier biographique non exclusivement tourné vers la maternité (Schwartz, 2018 ; Testenoire, 2006) oblige dès lors ces jeunes femmes à recourir à d'autres types de ressources et à mobiliser des capitaux d'une autre nature pour tenter de compenser l'absence ou la faiblesse des titres scolaires ou des apports financiers. Si la proximité avec leur famille d'origine leur donne accès à un ensemble d'offres et de services (don de nourriture, repas chez les parents, garde d'enfant, etc.) qui leur permettent de s'arranger avec les différents impératifs qui pèsent sur elles (emploi salarié, installation conjugale, maternité, accès à la propriété) [Attias-Donfut, 1997 ; Herpin et Déchaux, 2004], elles peuvent également retirer de leur ancrage résidentiel et de leur maintien dans une communauté locale d'autres types de ressources matérielles et symboliques. Ainsi, s'inscrire dans une longue appartenance familiale au territoire ou s'engager au service de la communauté leur procure un certain nombre de qualités ou compétences, localement et ponctuellement reconnues, et qui peuvent servir de monnaie d'échange dans l'accès à un emploi, à un service administratif ou encore à un logement en lieu et place d'un titre scolaire adéquat, d'une procédure officielle ou encore d'un budget important. La fidélité, la confiance, la respectabilité ou encore la reconnaissance de leur dévouement leur octroient un statut local qui peut avoir des effets objectifs (promotion professionnelle, aide à la réhabilitation d'une maison, etc.) ou seulement subjectifs (sentiment d'être à sa place, d'avoir une utilité sociale, etc.).

Dans cet article, nous proposons de recourir au concept de « capital d'autochtonie » (Retière, 2003 ; Mazaud, 2010 ; Renahy, 2010) pour éclairer les formes de soutien et les types de ressources sur lesquels s'appuient les jeunes dans leur accès à l'âge adulte et ce, bien qu'il ait plutôt servi l'analyse de trajectoires masculines. À partir d'une enquête menée par entretiens auprès de jeunes femmes d'origine populaire et rurale (voir encadré méthodologique), nous nous intéressons en

particulier à celles dénuées d'autres types de capitaux (culturel ou économique) qui ont pu faire valoir un tel capital. Il s'agit d'abord d'analyser les conditions et modalités de constitution d'un tel capital qui va au-delà des simples ressources de la proximité, en soulignant ce que la reconnaissance locale de la possession de ce capital requiert comme gages nécessaires (tel l'investissement d'anciens « bastions masculins » comme les sapeurs-pompiers volontaires ou les clubs de foot). Nous montrons ensuite que la mobilisation d'un tel capital inscrit les jeunes femmes dans des formes d'allégeances locales qui ne sont pas sans effets sur leurs trajectoires sociales, matrimoniales et professionnelles et sur leur attachement au territoire d'origine. Il apparaît enfin que si ce capital confère aux jeunes femmes d'origine populaire et rurale des moyens de combler le déficit de capitaux d'autres natures, sa rentabilité s'avère souvent fragile et limitée, dans l'espace comme dans le temps.

MÉTHODOLOGIE

[ENCADRÉ]

Cet article s'appuie sur la post-enquête « Ressources des jeunes femmes en milieu rural-RURELLES » réalisée par entretiens en 2017-2018, financée par la DREES en partenariat avec l'INSEE, qui fait suite à l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (DREES-INSEE, 2014). Le matériau mobilisé ici est constitué de 35 entretiens approfondis menés en 2017, auprès de jeunes femmes âgées de 21 à 27 ans, déjà interrogées dans le cadre de l'enquête ENRJ 2014 – DREES-INSEE, et résidant dans une commune de moins de 10 000 habitants, d'un département du Grand Ouest de la France (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Gironde, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Corrèze, Dordogne, Loir-et-Cher).

De nature biographique, la plupart des entretiens ont été réalisés au domicile des enquêtées. Ils portaient sur les conditions d'accès à l'âge adulte déclinées suivant différents thèmes (parcours scolaire, parcours d'insertion professionnelle, trajectoire résidentielle, trajectoire matrimoniale, style de vie, ressources).

L'échantillon des enquêtées est constitué de jeunes femmes d'origine populaire et résidant en milieu rural. L'espace rural est ici défini de façon analytique (Margetic *et al.*, 2014 ; Blancard *et al.*, 2016), et non en reprenant à notre compte de manière rigide les définitions et les contours officiels proposés par la statistique publique (INSEE) : il s'agit des territoires (soit des bourgs, petites communes mais aussi des petites villes de moins de 10 000 habitants) éloignés des grandes métropoles et qui ne disposent pas de tous les équipements et services (publics et privés) nécessaires à la vie quotidienne des habitants. Si la notion d'espace rural masque une diversité de situations géographiques, économiques et sociales (Laferté, 2014), la dispersion des enquêtées sur plusieurs territoires ne permet pas de développer, dans le cadre contraint de l'article, les spécificités locales de chaque enquêtée et nous avons donc fait le choix d'une analyse transversale qui gomme de fait le poids des contextes. Les contours et les définitions des classes populaires font également l'objet de débats (Siblot *et al.*, 2015 ; Cayouette-Remblière, 2015). Nous avons admis dans notre périmètre d'étude des jeunes femmes dont les parents étaient employés, ouvriers, petits agriculteurs exploitants ou petits artisans ou commerçants (ont été aussi retenues quelques jeunes femmes dont les pères sont devenus techniciens ou cadres par promotion interne depuis l'enquête ENRJ). Sont particulièrement analysées ici les trajectoires des jeunes femmes les moins dotées scolairement (au plus un niveau IV – baccalauréat – ou III – brevet de technicien supérieur).

Les ressorts et les ressources d'un statut local

Acquis par héritage et appartenance à un réseau de parenté ou de voisinage, le capital d'autochtonie permet, sur un marché local et non soumis aux logiques institutionnelles et réglementaires, de compenser la faiblesse de capital culturel ou économique : il constitue « la force potentielle de ceux qui ne disposent que de leur ancrage local comme support de ressources sociales » (Renahy, 2010). Mais il exige aussi l'appropriation de l'héritage par l'héritier dans la mesure où celui-ci doit pouvoir manifester, par son engagement au service de la vie locale, non seulement son appartenance et son attachement à celle-ci mais aussi la défense d'un certain mode de vie et de relations et une résistance à l'imposition des logiques dominantes (Mazaud, 2010). En même temps que le capital d'autochtonie favorise l'accès à un statut, gage d'une respectabilité, il la reconnaît et distingue certains des habitants aux dépens d'autres.

Une inscription locale entretenue

L'acquisition d'un statut local et la reconnaissance d'une appartenance territoriale procèdent *a minima* par l'ancienneté résidentielle de la famille. Il en va ainsi pour Mélanie, 27 ans, mariée avec un technicien EDF pompier volontaire, mère d'un petit garçon âgé de 9 mois et responsable d'un magasin de prêt-à-porter résidant à Rochambeau¹, gros bourg de Mayenne, d'un peu plus de 7 000 habitants. L'interconnaissance locale engendre des formes de reconnaissance publique, qui érigent la fidélité au territoire en véritable qualité et gage d'honorabilité : « Quand je donne mon nom de jeune fille on me dit : "Ah mais tu ne serais pas la petite-fille de, ou la cousine, ou la tante, ou l'oncle ?" ». Mélanie reconnaît ainsi qu'elle « fai[t] la bise au maire », signe de sa petite notoriété locale.

Mais l'inscription locale des jeunes femmes s'accompagne aussi d'engagements multiples et précoces au service de la vie publique qui constituent alors des forces de rappel à la commune d'origine. Aussi, après avoir obtenu sa première année de droit à l'université de la métropole la plus proche, Mélanie décide de retourner chez ses parents et de continuer sa licence par correspondance : « Je suis revenue à Rochambeau pour être pompier volontaire ». Cet engagement s'inscrit dans la continuité de pratiques associatives antérieures, notamment à la protection civile, avec sa sœur aînée. L'engagement au service de la vie publique locale, allié à l'ancienneté résidentielle de la famille, produit un sentiment d'appartenance (« Je ne me sentais chez moi qu'ici. ») qu'il s'agit d'entretenir et de manifester. S'inscrivant toujours plus dans une longue tradition familiale, Mélanie tient ainsi à se marier dans l'église et la mairie de Rochambeau :

« Moi je suis attachée à Rochambeau, c'est la ville où j'ai vécu. Où j'ai grandi, ma mère aussi, mon grand-père aussi. Enfin vous voyez ? Donc du coup la mairie

1. Les noms des communes et des enquêtés ont été anonymisés.

de Rochambeau c'était important et puis l'église de Rochambeau c'était important » (Mélanie, 27 ans, responsable de magasin, niveau L3 droit, père : employé communal à la retraite ; mère : assistante de direction).

L'appartenance de Mélanie au territoire et au réseau d'interconnaissance, comme son renom local, se voient confirmés dans la haie d'honneur, formée par les pompiers de la caserne, le jour de son mariage, ou encore dans la mention à ses origines rochambaises dans un article de la presse quotidienne locale consacré à son magasin.

L'inscription locale des jeunes femmes prend encore la forme d'une participation active à l'animation des communes comme au soutien des associations qui y contribuent (Little, 1997). Il s'agit de manifester l'appartenance au groupe, de le faire exister et de rendre possible son existence. Cela apparaît par exemple dans l'excitation et la surenchère de Céline (26 ans, ouvrière au chômage) et de sa belle-mère lorsqu'elles évoquent Joanneaux, la commune de près de 1 000 habitants au sud de la Charente-Maritime, où Céline réside et dont elle est originaire :

« Céline – Parce que Joanneaux c'est un petit village. (*Ouais ?*) Y a pas grand-chose. Franchement y a pas grand-chose [...] Mais, on a plein de commerces... à proximité. On a l'école [...]

Belle-mère – Les pharmacies, le docteur, le dentiste...

Céline – On a une pharmacie, on a... 3 dentistes.

Belle-mère – Ouais y a plusieurs dentistes. (*Ah ouais ?*)

Céline – Ah oui oui, on a 3 coiffeurs [...] On a une coopérative, on a une petite supérette, on a un bar, on a un resto... deux restos !

Belle-mère – Y a deux boulangeries !

Céline – On a deux restos. On a deux boulangeries 'fin... c'est... pour un petit village comme Joanneaux à mille habitants, c'est très très bien ! [...] Y a deux boucheries. [...] Y a le marché le samedi, le dimanche matin y a les huitres sur la place. 'Fin franchement c'est un beau coin. [...] Y a toujours des animations... ! »

(Céline, 26 ans, ouvrière au chômage, titulaire d'un BEP vente et d'un CAP petite enfance, père : décédé lorsqu'elle avait 4 ans, mère : ancienne ouvrière d'une usine à bois et tenancière d'un bureau de tabac).

Mentionnant son plaisir à prendre part aux activités proposées, comme à constater la présence des habitants aux repas et soirées organisés par le club de foot dont elle est membre du bureau, Céline donne à voir que la reconnaissance de l'inscription locale oblige à une participation réciproque :

« C'est Joanneaux donc tout le monde fait l'effort de y aller et de... (*Ben ouais ouais*) Tout le monde joue le jeu en fait c'est... Dès qu'y a une animation, tout le monde joue le jeu pour... ben justement pour aider les associations à s'en sortir quoi. (*Hum hum hum*) Donc je trouve ça assez... assez bien » (Céline).

Le pendant de cet attachement à faire vivre un collectif aux conditions matérielles d'existence relativement fragiles se marque par l'importance de tenir à distance ce qui pourrait le mettre en danger et le discréditer (Hoggart, 1991). Ce faisant, il apparaît que la reconnaissance de l'appartenance locale oblige à une

certaine conformité morale. Se faisant porte-parole du collectif, Céline est sans appel au sujet de « copains qui sont tombés dedans » (alcool et drogue) :

« Ils sont tarés dans leur tête, ils s'inventent des problèmes [...]. Au bout d'un moment, faut arrêter les conneries ! 'Fin... "Prends-toi en main mec" [...] Non, moi... ça m'intéresse même pas, je veux pas avoir de gens comme ça chez moi. (*Hum hum*) C'est mort » (Céline).

À l'inverse, elle se réjouit de ce que son compagnon, un ami d'adolescence, ambulancier, dont elle attend un enfant, ait quitté la Légion avant de devenir alcoolique (« Ils ont pas de vie et ils ont pas de famille, donc ils ont rien... Du coup... tous les week-ends, tous... tous les soirs, c'est au bar »). Elle donne aussi des gages de sa propre bonne conduite en présentant sa réorientation en apprentissage après quelques mois d'inscription en seconde générale dans le lycée d'une ville voisine :

« À l'époque où j'y étais... y a un parc derrière et... y a beaucoup de gens qui buvaient, qui fumaient le joint, qui... Et... au début j'y allais pas, après... on se fait des potes, machin... On y va et on se laisse tenter ! Et on sèche les cours... J'ai dit à ma mère je dis "C'est mort, je veux plus y retourner au lycée." Elle me dit "Pour quoi faire ? Pourquoi ?" Ben je dis "Parce que, je vais finir droguée ou alcoolique", donc je dis "Ça sert à rien." (*Hum*) Je dis "Tu m'enlèves de là, là, tu me mets en apprentissage, là euh... [elle siffle] dans la vente et... basta !" » (Céline).

Justifiant rétrospectivement cette réorientation par la décision de mettre fin à des fréquentations et pratiques jugées déviantes (alcool et cannabis) et en désaccord avec les normes et valeurs investies comme le travail ou la famille, Céline manifeste ses droits à la reconnaissance locale en même temps qu'elle révèle la confiance accordée par le groupe d'appartenance au travail et au mode pratique de transmission des savoirs pour parfaire le comportement moral adolescent (Zarca, 1988). La réputation constitue en effet un attribut précieux en milieu rural qu'il s'agit de préserver et qui peut reposer aussi bien sur l'appartenance à une bande d'amis reconnue et respectée localement (Coquard, 2018) que sur le fait de se démarquer d'un groupe jugé négativement par les entrepreneurs de morale du coin (parents, enseignants, commerçants).

Les jeunes qui profitent de l'assistance comme ceux qui font partie de la « racaille » constituent des figures repoussoirs dont il s'agit de se distancier symboliquement (Collovald et Schwartz, 2006 ; Pudal, 2011) mais aussi spatialement, en ne fréquentant pas les mêmes lieux, les mêmes institutions voire en refusant d'habiter dans les petits pavillons HLM des villages, destinés aux « cas soc' ». Maëva, 25 ans, est retournée vivre chez ses parents dans le village de 2 000 habitants où elle a grandi, à l'issue d'une rupture amoureuse. Actuellement hôtesse de caisse à temps partiel dans l'épicerie bio d'une commune voisine et cherchant à développer un cabinet de naturopathie dans son village, elle évoque un parcours scolaire marqué par le maintien à distance des fractions inférieures des classes populaires et par le recours à l'enseignement privé :

« Enquêtrice – Qu'est-ce qui fait que vous êtes allée plutôt dans le privé au départ ?

Maëva – Ça, c'était... Parce que enfin, à l'époque on disait toujours c'est mieux, c'était plus adapté, il y avait moins d'élèves comparé à l'école publique. On voyait toujours le public un peu comme des sauvages (rires). C'était un peu la vision qu'on avait à l'époque, lorsqu'on se voyait de loin.

Enquêtrice – Ah oui ?

Maëva – À l'école ouais c'était un peu ça ouais.

Enquêtrice – Oui il y avait des réputations ?

Maëva – Ouais, et puis après c'est pas la même catégorie socio... enfin sociale non plus.

Enquêtrice – Ah oui, il y avait vraiment des différences ?

Maëva – Oui ! À cette époque-là, c'était assez flagrant.

Enquêtrice – C'était qui alors qui allait dans le public ?

Maëva – Bah c'était tout ce qui était dans les cités HLM, etc. Donc c'est vrai qu'à l'époque ma maman avait un peu peur de ça. Parce qu'après c'était un peu diabolisé, dans le sens... Donc je pense qu'on a suivi un petit peu ça. Avec les frayeurs, de se dire tient elle va se retrouver un petit peu avec tout... (rires). Toute la racaille ! On va dire entre guillemets (rires) » (Maëva, 25 ans, hôtesse de caisse et praticienne naturopathe, baccalauréat ST2S et formation de praticienne naturopathe, père : ouvrier dans le bâtiment, mère : aide-soignante en EHPAD).

Avec la diffusion des normes du travail féminin et du report de la maternité dans les milieux populaires (Testenoire, 2015 ; Amselleme-Mainguy, 2016), les jeunes mères sans travail doivent encore se départir du soupçon d'un laisser-aller, *via* le renoncement à l'emploi au profit d'aides sociales, qui pèse plus particulièrement sur elles. Aussi doivent-elles s'assurer et assurer qu'elles bénéficient d'une reconnaissance locale écartant le discrédit. Élodie s'appuie ainsi sur ses expériences scolaires, associatives et professionnelles passées et présentes pour afficher une respectabilité locale à Saint-Boutet, village vendéen d'un peu moins de 3 000 habitants où, comme sa mère et sa grand-mère, elle réside avec son conjoint, ouvrier de maintenance :

« J'ai été à l'école ici. J'ai été au collège ici. J'ai eu mon association sportive. J'ai fait de la danse classique à Saint-Boutet. Je suis sapeur-pompier volontaire aussi à Saint-Boutet. Je suis l'équipe de foot de Saint-Boutet » (Élodie, 22 ans, baccalauréat professionnel Services à la personne, père : éleveur de volaille, mère : ouvrière agricole).

Elle sait pouvoir compter de surcroît sur les preuves qu'elle a données de son sérieux et de sa fiabilité à l'occasion des différents stages effectués dans les commerces ou entreprises locales : « J'ai fait mon stage en troisième à la boulangerie là et que j'[y] ai travaillé, on s'entend super bien ». Ancienneté résidentielle et engagements locaux multiples la protègent ainsi de jugements ou rumeurs (Elias, 1985), alors qu'elle vient d'officialiser sa grossesse, tout en poursuivant un arrêt maladie de longue durée suite à un accident de la route :

« Les gens ne me jugent pas parce qu'ils savent que je n'ai pas les deux pieds dans le même sabot. Ils savent que là j'ai eu mon accident, mais que j'ai toujours travaillé, que je suis une battante. Du coup je serais une personne qui aurait fini mes études, qui travaillerait pas, qui profiterait, là je pense que... Mais vu que je ne suis pas comme ça, ça se passe bien » (Élodie).

L'accès au capital d'autochtonie par alliance

La reconnaissance locale s'attache le plus souvent à l'ancienneté résidentielle et le capital d'autochtonie s'acquiert principalement par héritage. Mais l'une et l'autre peuvent s'acquérir plus tardivement et par alliance : si l'on est familier du mode de vie local (constituant un « alter ego », Mazaud, 2010) et, qu'invité à y participer, on parvient à y prendre sa part. Ainsi, Pauline, 26 ans, titulaire d'un bac STMG et factrice depuis un an et demi dans une grande ville de Corrèze, est originaire d'un village près d'une autre ville. C'est à Borie, une commune de 1 300 habitants située entre les deux centres urbains, qu'elle a acquis une reconnaissance locale, bénéficiant tant de sa mise en couple que de son engagement propre dans la vie locale. Lycéenne, elle a suivi l'une de ses copines et s'est inscrite dans l'équipe de foot féminin de Borie. Elle y a rencontré Thomas, cordiste pour *Free* depuis deux ans après avoir été maçon, qui en est originaire. Sans le savoir, il est tombé amoureux de la fille du garde-pêche de la commune où il se rendait en scooter (« Son papa travaillait à la mairie et c'est lui qui faisait le garde-pêche [...]. Moi étant plus jeune je n'avais que le scooter et comme l'étang n'était pas très loin j'allais là-bas. Du coup je l'avais vu quelquefois, mais je ne savais pas que c'était son père. Je l'ai su que quand elle m'a emmené »). Si le père de Thomas vit désormais dans l'Indre, sa grand-mère paternelle et son oncle résident toujours à Borie et Thomas va fréquemment l'aider au travail de la ferme (élevage de cochons). Sa mère et l'une de ses sœurs, vendeuse de la boulangerie, habitent également le bourg. Thomas déclare connaître tout le monde, avoir pour meilleur ami le fils de l'ancien maire qu'il appelle par son prénom et, footballeur, participe activement, comme d'autres membres de sa famille, à l'animation du club sponsorisé par des entreprises locales. Anciens restaurateurs, sa mère² et son beau-père préparent les repas d'après match du vendredi soir, moment festif valorisé par Thomas et Pauline (il déclare : « Le foot, les clubs, c'est la convivialité. Les clubs de campagne de toute façon c'est toujours un peu fêtard. On n'aura pas ça dans les villes »). Par l'intermédiaire de Thomas, Pauline prend place dans un réseau serré de relations et d'entraide et est amenée à s'engager dans la vie du village. Après des CDD en usine, un service civique et un contrat d'AVS (assistante de vie scolaire), un ami l'incite à postuler à La Poste de Borie où il travaille. Elle y sera embauchée en CDD pendant 4 ans avant d'obtenir un CDI dans une antenne proche. Surtout, sa pratique du foot féminin (deux entraînements par semaine plus les matchs le

2. Elle a monté un pressing-blanchisserie qui n'a pas fonctionné. Elle continue de faire des travaux de linge chez elle, pour des particuliers, réalise des ménages et s'occupe de ses petits-enfants.

week-end dans toute la Corrèze) lui permet de nouer des relations fortes, non seulement avec ses coéquipières, mais aussi avec les autres membres du club voire leur compagne (elle est ainsi devenue l'amie de l'esthéticienne du village, compagne du coach de son équipe, qui fait des prix attractifs aux footballeuses). Cette pratique et ces sociabilités s'accompagnent de surcroît d'un investissement dans le club et, par suite, dans l'animation de la vie locale. Elle entraîne bénévolement les petits le mercredi soir (Thomas le samedi matin). Elle prend part au bureau, organise la participation du club aux différentes fêtes du village (les recettes de vente de jus de pomme permettent de constituer une cagnotte pour les cadeaux de Noël offerts aux petits du club), mais aussi les fêtes du club même (fête annuelle « des anciens »...). Depuis quelque temps, elle fonctionne en doublon avec la trésorière qui lui reconnaît les compétences et les atouts nécessaires pour souhaiter lui passer le relai. Aussi, Pauline se voit reconnue compétente pour participer à l'animation de la vie locale. À cette occasion, elle peut mobiliser des compétences acquises par le biais de sa formation scolaire (bac STMG) et d'une formation continue en comptabilité financée par Pôle emploi durant sa longue transition vers la stabilité professionnelle.

Il convient ainsi de ne pas réifier les modalités d'acquisition du capital d'autochtonie ni les valeurs sur lesquelles il se fonde. Outre le contexte géographique (Laferté, 2014), les principes de la respectabilité varient socio-historiquement.

Les ressources de l'entraide et les formes de solidarité locales

Le capital d'autochtonie va permettre à ces jeunes femmes de compenser l'absence ou la faiblesse des capitaux culturels ou économiques nécessaires à l'insertion professionnelle ou à l'accès à la propriété. En venant combler les décalages entre les titres scolaires et les postes, ou encore en contribuant à offrir aux jeunes femmes des marges de liberté et de résistance face à l'assignation domestique au sein du couple ou aux rapports hiérarchiques dans l'emploi, les ressources locales apparaissent comme des conditions de possibilité de la conciliation entre différents impératifs sociaux qui pèsent sur les jeunes femmes, et notamment les normes de l'emploi et de la maternité.

Résister à l'assignation au domestique et aux emplois subalternes

Pour Mélanie, qui a arrêté ses études de droit à l'université avant d'obtenir un diplôme, l'implantation et l'implication locales servent d'appui à son entrée puis à sa stabilisation sur le marché du travail. Après avoir effectué plusieurs contrats de remplacement à la déchetterie où était employé son père, elle profite du réseau de connaissances de ses parents (sa mère est conseillère municipale dans le bourg où elle réside) pour trouver un nouvel emploi :

« Mélanie – En fait là j’ai trouvé parce que je croise une amie de ma mère à *Super U*, elle me demande de mes nouvelles et je lui dis : “Au fait mon contrat s’arrête, si t’entends parler de boulot t’hésites pas tu m’appelles.”

Enquêtrice – Dans n’importe quoi ?

Mélanie – Oui. En me disant : “Mon contrat s’arrête, il me faut du boulot.” Et trois jours plus tard, coup de téléphone. Elle me dit : “Écoute au magasin on recherche quelqu’un pour me remplacer pendant mes vacances”. J’arrive : “Il faut quoi ? Lettre de motivation, CV, oui...” Le lendemain matin j’étais au magasin, je déposais ça. Et du coup j’ai été prise pour les quinze jours de Noël. Et après j’ai continué parce que pour les soldes ils avaient besoin de remplacement aussi... » (Mélanie, 27 ans, responsable de magasin, niveau L3 droit, père : employé communal à la retraite ; mère : assistante de direction).

Par-delà le rôle de l’interconnaissance, Mélanie fait valoir, dans son CV, des compétences centrales dans le domaine de la vente qu’elle a pu acquérir dans le cadre de son engagement chez les pompiers volontaires (« J’avais un relationnel qui n’était plus à prouver » ; « Je sais gérer les gens »), mais aussi des valeurs morales attestées par ses différentes expériences locales (« Je suis de bonne volonté »), et qui compensent son absence de certification directement liée aux métiers du commerce. Ces différentes ressources entrent également en jeu dans les promotions internes successives que connaît Mélanie et qui la conduisent à la responsabilité du magasin en l’espace d’une année. Une fois encore, si son niveau L3 la place au-dessus de ses concurrentes, elle met plutôt en avant des dispositions héritées de son engagement à la caserne de la commune et qui lui semblent nécessaires au management d’une équipe, comme « la gestion de crise » ou encore des qualités pédagogiques, développées lorsqu’elle était formatrice en secourisme.

Le capital d’autochtonie et les ressources liées à la proximité directe de la famille permettent aussi de tenir ensemble différentes contraintes (familiales, résidentielles et professionnelles) parfois difficilement conciliables. Lorsqu’elle décide de s’installer avec son conjoint et la fille de 3 ans qu’il a eue d’une précédente union, Laetitia s’appuie sur son capital social et trouve, par le biais d’une amie, une maison à louer dans son village d’origine, en face de chez ses parents. La proximité parentale lui permet de poursuivre son emploi salarié comme aide-soignante dans un EHPAD proche, par la prise en charge périscolaire de sa belle-fille. Sa mère va ainsi récupérer tous les jours Anily à l’école, lui évitant le coût d’une assistante maternelle ou d’une baby-sitter. La proximité parentale permet également de contrer les difficultés financières et le coût d’un jeune enfant par le don de légumes grâce à l’activité d’agriculteur de son père. Certaines démarches liées à sa scolarité ont également été facilitées par la connaissance locale dont bénéficiait Laetitia et qui a fait office de passe-droit :

« Anily, elle va à l’école et c’est vrai que ça nous a bien aidés. Parce qu’au début l’organisation c’était pas ça. Par rapport à la garderie et tout. Et puis la dame de la garderie c’est une copine de ma maman » (Laetitia, 25 ans, aide-soignante en EHPAD, baccalauréat ST2S, DE aide-soignante, père : agriculteur, mère : ATSEM).

Laetitia apprécie ainsi d'être dans un petit village « où tout le monde se connaît » et où la notoriété locale peut être pourvoyeuse de ressources : « Il y a des mamans que je connais à l'école. Et puis les voisins, on les connaît. [...] Et le maire je le connais ». Cette interconnaissance contribue à un certain confort de vie qui n'aurait pas été possible ailleurs, et qui permet de soulager Laetitia, par ailleurs très fatiguée par son travail. Le groupe d'amis, fondé sur la proximité résidentielle mais aussi sur l'emploi de la majeure partie des jeunes hommes dans l'entreprise aéronautique de la ville voisine, permet une gestion collective de certaines contraintes, notamment maternelles. Laetitia partage ainsi la garde des enfants avec une amie à elle, jeune maman : « Ça fait du bien aussi. On est deux pour surveiller les enfants, c'est pas mal ». De cette manière, les solidarités locales permettent à Laetitia de faire avec cette assignation aux tâches éducatives qui demeure l'apanage des jeunes femmes (Le Pape, 2009 ; Cartier *et al.*, 2018) et alors que les « bonnes » manières d'être mère ont sensiblement évolué (Garcia, 2011). Le soin aux enfants déborde désormais des seules activités de surveillance, de toilette et de nourrissage, et implique de surcroît des pratiques propices au développement de l'enfant (stimulations, jeux d'éveil, etc.) (Gojard, 2010). La norme parentale féminine et les nouvelles modalités de son exercice sont d'autant plus fortement intériorisées par ces jeunes femmes que les programmes des formations qu'elles ont suivies, notamment dans le domaine du service aux personnes et du soin, s'appuient sur la transmission d'un certain nombre de règles techniques érigées en véritables règles morales en lien avec l'éducation des enfants et l'accompagnement des personnes : rationalisation des pratiques éducatives, pédagogisation de la relation aux enfants, intériorisation de normes de développement et de comportement des enfants, recours au langage et aux concepts issus de la psychologie, médicalisation des pratiques déviantes ou atypiques, etc. (Skeggs, 2015). Et le travail féminin peut d'autant plus être remis en cause que les jeunes mères cherchent à répondre à ces nouveaux impératifs maternels. Émilie, 23 ans, coiffeuse salariée, est propriétaire d'un petit pavillon dans un village d'un peu plus de 1 000 habitants, à cinq kilomètres de chez ses parents. Sa mère vient régulièrement s'occuper de son fils et accueille également celui-ci lorsqu'il est malade et que l'assistante maternelle ne peut pas le garder, permettant à Émilie d'aller travailler. Elle ne pourrait en aucun cas s'imaginer mère au foyer (« J'aime pas rester à la maison à rien faire »). Ceci étant, alors qu'elle est enceinte de son deuxième enfant, elle envisage malgré tout de ne reprendre le travail qu'à 80 % une fois son congé maternité terminé, pour satisfaire à la norme éducative dominante et à la figure de la mère respectable :

« Émilie – Je veux vraiment prendre le temps de faire évoluer la deuxième comme j'ai fait évoluer Timéo.

Enquêtrice – Et quand vous dites : “faire évoluer comme le premier”, qu'est-ce que vous avez fait, par exemple pour le premier, qu'est ce qui était important pour vous ?

Émilie – Ah bah moi, c'est tous les jeux éducatifs. [...] Il a par exemple des trucs ronds, là avec des images. Et en fait, il faut qu'il retrouve la même, la même image et qu'il les mette dessus – là, il vient juste de l'avoir – mais c'est retourner et retrouver la même.

Enquêtrice – Et il y arrive ?

Émilie – Bah c'est compliqué pour l'instant, il a deux ans, mais ça commence à venir quand même !

Enquêtrice – Oui et donc vous passez beaucoup de temps du coup avec lui ?

Émilie – Oui, j'essaie une heure par jour, de passer du temps à jouer avec lui »

(Émilie, 23 ans, coiffeuse en congé maternité, titulaire d'un BP coiffure, père : artisan charpentier ; mère : assistante familiale).

Cet exemple rappelle qu'au sein du couple l'emploi féminin fait régulièrement l'objet d'arbitrages défavorables – tandis que l'emploi masculin est presque toujours préservé –, et que son maintien demeure souvent l'objet de résistances et d'arrangements, supportés notamment par le capital d'autochtonie que peuvent mobiliser les jeunes femmes.

Les ressources locales sont aussi ce qui permet à un certain nombre de jeunes femmes éprouvant la pénibilité du salariat et des statuts d'exécutantes, d'accéder au statut d'indépendant, sans forcément disposer de ressources économiques importantes. Le secteur des services à la personne, qui constitue un débouché professionnel important pour les jeunes femmes en milieu rural (Orange et Renard, 2018 ; Pasquier, 2018), se caractérise en effet par un taux important d'emplois précaires, marqués par diverses formes de pénibilité au travail (fortes cadences, horaires coupés, charges physiques et mentales lourdes) que ne compensent pas les faibles salaires (Dussuet, 2016 ; Devetter *et al.*, 2015 ; Martin et Ramos-Gorand, 2017). Anaïs, 26 ans (père : ouvrier, mère : assistante maternelle, conjoint : ouvrier), mère d'un petit garçon d'un peu moins d'un an, a ainsi pu devenir propriétaire d'un petit institut d'esthétique à une vingtaine de kilomètres de chez elle en s'appuyant sur ses gages de sérieux obtenus alors qu'elle était employée dans un salon de beauté tenu par une coiffeuse, où elle ne supportait plus d'être la bonne à tout faire (« Anaïs, tu passes le balai ! ») et de verser 30 % de son chiffre d'affaires à la patronne. Celle-ci lui parle un jour d'un projet de développement commercial, dans une zone ostréicole, où sa propre fille va s'installer comme coiffeuse : « Elle m'a dit : "Écoute, il y a une zone commerciale qui s'installe, ce serait bien qu'il y ait une esthéticienne". Puisque du coup, moi, j'avais continué à me faire de la clientèle ». Sa clientèle locale constitue pour elle une mise de départ non directement financière, mais qu'elle peut investir dans le projet, tout en sollicitant des aides de la chambre de commerce et d'industrie territoriale. Malgré son bon dynamisme, l'institut de beauté d'Anaïs ne lui permet pas de se verser un salaire. Elle parvient toutefois à faire perdurer son activité en s'appuyant sur les économies qu'elle a faites et qu'elle continue de faire, par le rachat à bas prix de la maison de ses grands-parents et grâce aux dons de nourriture et d'objets du quotidien qu'elle reçoit de sa mère et de sa sœur : « Quand elles font les courses avec ma sœur toutes les deux, et qu'elles voient les promos : deux plus trois gratuits, enfin deux plus un acheté... Généralement, elles vont me l'acheter ». Les services rendus par les parents viennent ainsi s'associer aux ressources locales, pour permettre aux jeunes femmes de concilier maternité et emploi. Dans le cas d'Anaïs, l'installation dans la même commune que ses parents était également justifiée par son impérative volonté que son enfant ne soit gardé par personne d'autre que sa

mère, assistante maternelle dans une MAM (maison d'assistantes maternelles), qu'elle rémunère tout en bénéficiant cependant d'une certaine souplesse dans les horaires.

Des ressources qui engagent : le système des allégeances locales

Les exemples d'Anaïs et d'Élodie montrent bien combien le capital d'autochtonie constitue une ressource périssable, qui nécessite d'être entretenue en permanence pour conserver sa valeur (à la différence des titres scolaires ou des ressources monétaires, dont la valeur est relativement stable, même si elle est soumise à des variations liées aux phénomènes d'inflations économique et scolaire). Anaïs propose ainsi régulièrement des offres ou des jeux dans son institut de beauté pour pérenniser et développer sa clientèle, et accueille également périodiquement des ventes privées de vêtements, prises en charge par d'autres jeunes femmes des environs, suscitant et entretenant ainsi d'autres relations d'échanges locales. Le nécessaire entretien de cette richesse localisée s'observe également chez Céline, 26 ans, ouvrière au chômage, titulaire d'un BEP vente et d'un CAP petite enfance. Elle aime organiser des actions pour recueillir de l'argent pour l'association sportive dont elle est membre du bureau (lotos, ventes de crêpes, etc.). Le fait qu'elle se sente à sa place dans ce rôle tient sans doute pour partie au fait qu'elle peut y investir des savoirs et des savoir-faire appris pour ses deux diplômes que, temporairement, elle ne rentabilise pas dans le monde du travail : elle a été vendeuse pour un producteur local pendant une période et souhaite postuler à nouveau (informée de la faible rémunération des assistantes maternelles, elle a finalement renoncé à le devenir). Cet ajustement tient également aux formes de reconnaissance et de rétribution symbolique qui accompagnent cet engagement. Elle voit ainsi son implication récompensée par la confiance que lui accorde la trésorière lorsqu'il faut assister à une réunion avec les élus, en lui demandant d'être présente. L'engagement dans le cadre de la pratique de loisirs de son conjoint conduit ainsi à une forme de petite notabilisation locale, qui lui confère un statut social en l'absence temporaire de statut professionnel :

« Céline – Oui oui, ça me plaît parce que là du coup, au lieu de prendre le secrétaire qui est dans l'assoc', [la trésorière] va me prendre moi pour aller à la réunion pour faire... Parce que après, pour le Téléthon, c'est nous qui organisons le repas cette année. Donc du coup il y a une réunion avec le maire et tout ça donc elle m'a demandé, la présidente, la trésorière, si je voulais venir à cette réunion. J'ai dit "Oui !" . Elle me dit "Moi je préférerais que ce soit toi..." Ben je lui ai dit "Oui, il y a pas de problème, moi je viendrai avec plaisir !" [sourire] Donc voilà. Enquêtrice – Parce que du coup vous aimez bien rencontrer les élus, tout ça, c'est ça ?

Céline – Oui, puis c'est sympa, on parle donc, c'est bien. Moi j'aime bien » (Céline, 26 ans, ouvrière au chômage, titulaire d'un BEP vente et d'un CAP petite en-

fance, père : décédé lorsqu'elle avait 4 ans, mère : ancienne ouvrière d'une usine à bois et tenancière d'un bureau de tabac).

Céline compte sur son capital d'autochtonie pour retrouver un emploi : elle fait des missions d'intérim en usine et envisage de postuler chez le producteur de pommes qui l'a embauchée durant plusieurs années et à diverses reprises. En effet, elle y a travaillé une première période à l'issue de son BEP vente (magasinage/calibrage, mais aussi récolte). Décidant de s'installer chez son compagnon de l'époque à une vingtaine de kilomètres, elle démissionne une première fois pour devenir serveuse dans le restaurant du frère de son petit ami. Après sa séparation, quatre ans plus tard, elle est réembauchée, cette fois dans l'un des magasins de vente situé dans une commune à 50 kilomètres où elle s'installe. Mère célibataire, elle peine à concilier les horaires de travail et la garde de son fils. Son assistante maternelle ne travaillant pas le samedi, elle est contrainte à des allers-retours pour déposer Tony chez sa mère le vendredi soir. Elle démissionne une seconde fois pour mettre fin à ces difficultés et rejoindre son nouveau compagnon, ami du club de foot et ambulancier, qui vit dans un village des alentours. À peine un an plus tard, ils reviennent dans le village d'origine de Céline : en plus de vouloir y scolariser son fils (il a trois ans), ils souhaitent se rapprocher du terrain donné par sa mère (qu'elle a eu d'un héritage) afin de faire construire « pour être chez eux » et cesser de payer des loyers. Céline retrouve dans la commune ses activités de participation à la vie locale (bureau du club de foot) et ses sociabilités. Celles-ci la soutiennent dans son projet de postuler à nouveau chez le producteur local, la convainquant de ses atouts. Une ancienne collègue et sa belle-mère soulignent ainsi ses compétences et son expérience (« Parce que vous travaillez bien, c'est tout », « Ils te connaissent et savent comment tu travaillais, c'est pas pareil »). Dans ce projet rêvé, suggéré par l'entourage, c'est toute la chaîne des interdépendances et des solidarités locales qui s'imaginent : Céline serait acceptée et pourrait travailler. Sa belle-mère, actuellement logée dans un village proche comme « dame de compagnie » par une personne âgée qui ne la rémunère pas et la prend « pour sa boniche », pourrait garder les enfants en s'installant à Joanneaux, le compagnon de la mère de Céline, qui possède plusieurs appartements lui en trouverait un à bas prix. La constitution et la mobilisation des ressources de proximité s'inscrivent ainsi dans un système d'allégeances locales dont la force comme la fragilité tiennent à un enchevêtrement de dons et de contre-dons, à une bulle de confiance qui risque toujours de se rompre, là où le capital culturel ou le capital économique bénéficient de la force et de la stabilité des institutions qui les délivrent, les reconnaissent et les garantissent.

L'accès à la propriété, assez précoce chez les jeunes femmes rencontrées, repose ainsi beaucoup sur des chaînes de solidarité locale qui leur permettent de compenser leurs faibles ressources financières (apport et marge d'emprunt) par la réalisation d'un certain nombre de travaux et d'améliorations du logement « par eux-mêmes » (Coquard, 2016). Désormais un « couple du coin », Pauline et Thomas envisagent de devenir propriétaires, rêvent d'un terrain où avoir des bêtes (chevaux, chèvres, poules). L'insuffisance de leurs ressources économiques les conduit à vouloir faire construire en mobilisant l'entourage pour les travaux :

« Pauline – Là on partirait plus sur une construction. On change complètement. Une maison neuve. Parce que les maisons en pierre, soit il y a trop de travaux, soit ils en veulent trop cher [...] »

Enquêtrice – OK. Vous vous y connaissez un peu pour les travaux, parce que si vous faites construire...

Pauline – Moi non, lui un peu. Après nous ce qu'on voulait c'est faire faire le gros œuvre et après faire le reste, aidés par la famille, des amis » (Pauline, 26 ans, factrice, bac STMG, père : agent technique municipal, mère : assistante de gestion municipale).

L'assurance dans la possibilité de bénéficier d'une entraide tient sans doute à la réciprocité des échanges. En effet, détenteur d'un CAP en maçonnerie, Thomas a déjà donné des coups de main. Il a ainsi refait et carrelé la terrasse des parents de Pauline. De même, Léa, 27 ans, hôtesse de caisse au chômage résidant dans le marais breton (conjoint : maçon ; père : chaudronnier-soudeur ; mère : femme de ménage) sait que le temps passé par son conjoint à faire le carrelage chez un ami qui vient de faire construire sa maison constitue un investissement pour leur propre projet immobilier à venir : « Il a pas compté ses heures, mais voilà, nous quand on aura besoin, je sais que lui, il viendra aussi nous aider ».

Les limites du capital d'autochtonie

Si les soutiens et les ressources locaux permettent aux jeunes femmes d'origine populaire et rurale de résister à certaines formes de dominations (sociale, culturelle, masculine), leur valeur demeure malgré tout très relative et ne tient pas face à certaines contraintes structurelles qui pèsent sur les marchés professionnels et immobiliers. N. Renahy (2010) rappelait ainsi que lorsque les logiques dominantes s'imposent, le capital d'autochtonie se démonétise, ne permettant plus d'accéder à un statut. L'« autochtonie ouvrière est alors une image sociale » et la fragmentation du groupe ouvrier peut être, un temps, masquée par la mise en scène d'une appartenance territoriale et de l'incarnation de normes ouvrières. Il s'agit d'appréhender les formes de « démonétisation » du capital d'autochtonie rencontrées par les jeunes femmes enquêtées.

Carences matérielles et carences symboliques

L'accès à l'indépendance des jeunes femmes d'origine populaire et rurale est fortement soutenu par la mobilisation d'un système d'allégeances locales qui vient pallier un déficit de ressources financières, matérielles, culturelles ou encore symboliques. Mais ces ressources de proximité ne font parfois effet qu'un temps et leur volatilité peut produire des formes de déclassements réels, sur le marché du travail

ou du logement, ou des désajustements symboliques dans l'emploi (Baudelot et Gollac, 2003).

Suite à une loi interdisant d'employer comme aide-soignant des personnes non diplômées dans les maisons de retraite, Mariza, 23 ans, originaire d'une commune de 1 000 habitants du Loir-et-Cher, s'est ainsi vu remercier par son premier employeur stable (« Il y a une loi qui est passée au mois d'avril 2016 comme quoi il ne fallait garder que les diplômés la nuit. Et moi je travaillais la nuit en fait donc j'ai essayé de savoir s'ils pouvaient me garder le jour et ils m'ont dit : "Non, on est déjà trop, c'était la nuit qu'on avait besoin, c'est pour ça qu'on t'a mis là". Mais il y a cette loi qui est passée donc ils m'ont fini mon contrat »). Ne pouvant plus faire valoir ses compétences localement reconnues, elle accepte alors la proposition de la mission locale d'une formation de 6 mois d'assistante de vie aux familles par le biais de Pôle emploi, de façon à pouvoir disposer, sur le marché du travail, de ressources officielles. Ne bénéficiant pas d'une expérience suffisante en maison de retraite (2 ans) et ayant un diplôme hors secteur (bac pro Vente), elle ne peut préparer une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour le diplôme d'aide-soignante.

Lorsque Laetitia, actuellement locataire, envisage avec son conjoint de devenir propriétaire, la réalité du marché de l'immobilier et ce à quoi ils peuvent prétendre lui apparaissent sous la forme d'une désillusion. En effet, si la location d'une maison dans son village d'origine, à proximité de chez ses parents, dont la propriétaire est une amie, a pu être l'occasion de suspendre un temps le poids des hiérarchies et des classements résidentiels (« C'était l'occasion la maison » ; « C'était le bon plan »), ces derniers se refont jour à l'occasion des premières opérations de prospection du couple :

« Laëtitia – Oui j'en regarde. On regarde un petit peu le soir, là tranquillement. Mais c'est pas donné. Sur Saint-Arnoult, c'est un petit patelin à côté, c'est paumé mais il y a des beaux petits terrains pas chers. Mais c'est paumé !

Enquêtrice – Ah mais si c'est à côté...

Laëtitia – Disons qu'il n'y a aucun commerce de proximité et tout. Là il y a quand même des bus, l'école d'Anily. Enfin, je veux dire, on y va à pied à l'école même. C'est cool.

Enquêtrice – Oui effectivement, c'est plus facile. D'accord. Et donc ce sera faire construire, vous voulez pas acheter une vieille maison ?

Laëtitia – Non. On aurait bien aimé mais beaucoup trop de travail. Je pense que c'est pas possible. On n'a pas envie de s'investir tous les deux dans un truc qui va nous prendre des années » (Laetitia, 25 ans, aide-soignante en EHPAD, baccalauréat ST2S, DE aide-soignante, père : agriculteur, mère : ATSEM).

Confrontée à la réalité du marché immobilier, Laetitia est obligée de revoir à la baisse ses exigences et de faire une croix sur certains privilèges de sa situation actuelle qui n'avaient été possibles qu'à la faveur de son capital d'autochtonie. La sortie du marché immobilier indigène et l'entrée dans le marché officiel impliquent un probable déménagement qui signerait tout à la fois l'éloignement de la famille, mais aussi des services publics (école de sa belle-fille) et des commerces

connus, en bref la perte de tout un système d'interconnaissance qui faisait tenir l'équilibre familial et professionnel du couple. Les arrangements au sein de la parenté et l'activation des réseaux d'entraide risquent d'être rendus compliqués voire impossibles dans cette nouvelle configuration géographique. C'est toute la bulle d'autochtonie qui est susceptible d'être remise en cause par ce déplacement.

Les limites du capital d'autochtonie ne s'expriment pas uniquement dans des situations de déclassement objectif, mais se donnent à voir également dans des expériences subjectives. C'est le cas pour Mélanie qui, malgré son poste enviable de responsable de magasin en CDI dans un gros bourg mayennais, éprouve un sentiment d'imposture lié à son absence de diplôme correspondant à son poste. Si elle ne souffre pas d'un manque de légitimité lorsqu'elle est dans son magasin, et qu'elle s'appuie sur sa notoriété locale et son engagement chez les pompiers pour asseoir sa position hiérarchique vis-à-vis de ses employées, en revanche, lorsqu'elle se retrouve sur la scène nationale, à l'occasion des regroupements entre responsables de magasin de la chaîne, son décalage se fait sentir :

« Mélanie – Finalement j'aurais peut-être mieux fait de faire [un BTS] parce que deux ans c'était facile à faire. Et j'aurais eu un métier. Après qu'on le suive ou qu'on le suive pas c'est pas grave. On a une formation, on a un métier. Alors qu'aujourd'hui je peux pas dire que j'aie le métier dans les mains. Je me le suis fait, je suis capable de faire plein de choses parce que finalement j'ai plein d'expérience, mais j'ai pas les études qui vont avec.

Enquêtrice – D'accord. Et ça ça vous manque un peu ?

Mélanie – Oui je pense oui. Parce que finalement on se remet toujours en question en disant : "Finalement est-ce que j'aurais pas été meilleure ou est-ce que j'aurais pas eu plus de crédibilité si j'avais eu le diplôme qui allait avec ?" Parce que là finalement je suis responsable de magasin mais quand on se retrouve entre responsables de magasin et qu'on nous demande notre passif moi j'ai travaillé dans une déchetterie avant » (Mélanie, 27 ans, responsable de magasin, niveau L3 droit, père : employé communal à la retraite ; mère : assistante de direction).

Dans les propos de Mélanie, se révèle toute la fragilité de son statut professionnel, certes stable et reconnu, mais qui tient à une configuration locale particulière et qui ne serait pas le même dans un autre contexte, éloigné ou national, ou qui pourrait être remis en cause en cas de modification de la configuration locale : « À Rochambeau on est bien placés, on n'a pas de concurrent. Mais on sait jamais ce qui peut se passer. Demain j'ai *Kiabi* qui s'installe à deux cents mètres de chez moi, je suis foutue ». Cette instabilité statutaire est d'autant plus ressentie par Mélanie qu'au-delà des rétributions symboliques de sa position, et notamment sa notoriété dans la commune, les rétributions financières de son emploi sont limitées :

« Enquêtrice – Est-ce que vous pouvez me dire du coup combien vous touchez ?

Mélanie – Moi je touche mille deux cent soixante euros nets.

Enquêtrice – En tant que responsable ?

Mélanie – Oui. En fait je suis en catégorie A, agent de maîtrise, et je touche mille deux cent soixante euros. [...] C'est ridicule hein ? » (Mélanie).

Chercher à convertir les ressources locales

Si la valeur du capital d'autochtonie tient notamment à ce qu'il permet de faire sans ou avec peu de capitaux économiques et culturels, elle tient aussi à ce qu'il « est susceptible de constituer une voie d'accès à ces capitaux » (Renahy, 2010). Et, face à la fragilité de leurs ressources locales, certaines jeunes femmes rencontrées vont chercher à les convertir en ressources plus tangibles. C'est notamment le cas de celles qui opèrent des reprises d'études ou qui, sur les encouragements de leur employeur, s'inscrivent aux concours de la fonction publique afin de stabiliser leur position professionnelle ou d'envisager une reconversion.

Laetitia, aide-soignante en EHPAD, souhaite ainsi profiter de son ancienneté dans son établissement pour passer le concours d'infirmière : « Il faut que j'exerce trois ans dans la même boîte. Donc là ça fera trois ans au mois d'août prochain que je suis aux "jardins d'Eugénie". Donc du coup, aussitôt après je passe mon concours et j'aurai que l'oral à passer ». Le diplôme d'État envisagé constitue ainsi une possibilité pour Laetitia de quitter une situation professionnelle où elle s'ennuie, a le sentiment de travailler à la chaîne et dont il lui semble qu'elle a fait le tour. Elle se sent enfermée dans un emploi au salaire « dérisoire » (1 255 euros) et qui l'épuise (elle baille pendant tout l'entretien et avoue à l'enquêtrice prendre régulièrement des médicaments antiasthéniques pour tenir) : « C'était un piège de signer un CDI ». L'accès à des titres scolaires monnayables sur le marché du travail national nécessite des ressources financières (6 000 euros l'année de formation). Laetitia pourrait s'appuyer sur son employeur pour le financement en échange d'un engagement prolongé au sein de sa structure : « Je lui dois 5 ans derrière. Mais moi, faire 5 ans dans une maison de retraite c'est pas possible ». Il apparaît là encore que la mobilisation de ressources locales (même professionnelles) inscrit les jeunes femmes dans un système d'obligations où elles se trouvent dépendantes et redevables vis-à-vis de la communauté. Pour échapper à ces obligations salariales, Laetitia pense plutôt financer cette formation en mobilisant une somme d'argent léguée par ses grands-parents à laquelle elle aura accès à ses 25 ans révolus. La rupture de son contrat et l'inscription dans une nouvelle formation n'impliquent pas une mobilité géographique et la sortie du marché du travail local. Laetitia est ainsi intéressée par la création d'un cabinet d'infirmières libérales dans son village pour mener à bien ses objectifs : « Mon indépendance, ma voiture. Après pas souvent à la maison mais bon. Quand même il y a des avantages à être libérale. On a un bon salaire derrière aussi ».

Conclusion

La constitution et la mobilisation d'un capital d'autochtonie ne rendent pas compte de l'ensemble des trajectoires d'accès à l'âge adulte des jeunes femmes d'origine populaire et rurale que nous avons rencontrées. Les plus diplômées de notre population ont ainsi pu mobiliser leur capital culturel pour accéder à l'emploi, notamment dans la fonction publique. Il en va ainsi de celles, titulaires d'un master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et du concours qui sont devenues professeurs des écoles (mais c'est le cas aussi de celles, moins diplômées, qui ont passé les concours d'entrée dans la gendarmerie). D'autres jeunes femmes rencontrées, du fait d'un déracinement, d'un moindre engagement dans la vie locale ou d'un impossible héritage, ne se voient pas reconnues localement un tel capital : elles peinent à trouver un emploi à l'issue de leur formation initiale et connaissent de longues périodes de chômage. D'autres encore, sans s'appuyer sur un capital d'autochtonie – faute d'en posséder ou du fait de sa valeur d'échange limitée –, ont dû et pu recourir à des dispositifs d'insertion (mission locale, Pôle emploi) pour trouver une place sur le marché de l'emploi. À cette occasion, elles ont souvent dû retravailler leurs aspirations professionnelles et suivre des formations pour s'ajuster aux offres locales, notamment dans le secteur des services à la personne.

En revanche, la constitution et la mobilisation d'un capital d'autochtonie permettent d'éclairer les conditions d'accès à l'emploi mais aussi à la propriété d'un certain nombre des jeunes femmes enquêtées. À ce titre, le capital d'autochtonie ne constitue pas une ressource uniquement des jeunes hommes. Les jeunes femmes peuvent aussi se voir reconnaître un tel capital, auquel elles accèdent par filiation ou par alliance, lorsqu'elles font montre d'une certaine conformité morale, gage de respectabilité, et lorsqu'elles s'engagent activement dans la vie locale en investissant d'anciens bastions masculins. L'enquête montre cependant que cet engagement est aussi rendu possible par la mobilisation de compétences construites lors d'une formation initiale ou continue, souvent fortement « féminisée ». La féminisation de ces bastions paraît concomitante de leurs propres transformations qui donnent une place nouvelle à ces compétences (Pudal, 2016). Mais la constitution d'un capital d'autochtonie s'opère aussi par l'engagement bénévole auprès d'institutions féminines centrales de la vie des communes (écoles, bibliothèques municipales, associations de parents d'élèves, etc.). Ainsi, le capital d'autochtonie dont disposent ces jeunes femmes et les positions auxquelles il leur donne accès paraissent pouvoir se satisfaire et s'enrichir des compétences socialement construites comme féminines (empathie, écoute, organisation, gestion des relations sociales, etc.). Ce capital d'autochtonie leur permet de tenir ensemble les diverses injonctions – respectabilité, prise en charge des enfants et emploi – auxquelles elles sont confrontées et, parfois même, de bénéficier de sollicitations locales dans l'accès à certains emplois, notamment municipaux (secrétaire de mairie, agent de cantine ou de garderie, etc.) qui rendent possible, confirment ou renforcent leur ancrage territorial. En plus de bénéficier d'avantages en nature (l'usage d'une imprimante ou d'un ordinateur, etc.) ou d'avoir des horaires de

travail compatibles avec leurs autres contraintes, elles se retrouvent à occuper des positions centrales (Le Maître, 2006) à la jonction des élus communaux, des réseaux associatifs, des enseignants et des parents d'élèves et disposent dès lors d'un véritable petit pouvoir local (maîtrise de l'information, facilitation ou au contraire blocage de certaines démarches pour les habitants, etc.).

Au final, si le capital d'autochtonie permet de pallier l'absence ou la faiblesse des capitaux centraux (capital culturel et capital économique) dans l'accès à certains marchés (emploi, immobilier, matrimonial, etc.) des jeunes femmes d'origine populaire et rurale, il ne permet toutefois pas de compenser intégralement ce déficit. En effet, la spécificité du capital d'autochtonie fait qu'il dispose à la fois d'une portée limitée (territoriale et institutionnelle) mais aussi d'une valeur d'échange limitée. Ainsi, les jeunes femmes d'origine populaire et rurale ne peuvent pas ou peu faire valoir cette forme de ressources en dehors de l'espace localisé où le capital d'autochtonie a cours (grandes agglomérations, communes distantes, etc.), de même que ce capital perd de sa valeur au sein des cadres réglementaires et législatifs officiels et nationaux qui régissent le fonctionnement de certaines branches professionnelles (santé, handicap...). En outre, ce capital demeure toujours un capital d'appoint, qui a une valeur inférieure au diplôme ou aux dotations financières, et donc ne permet le plus souvent l'accès qu'à des emplois d'exécution et/ou précaires, à des biens immobiliers peu prisés (éloignement des équipements, et des centres d'emplois...) ou encore à un statut professionnel d'indépendant souvent instable et peu assuré. Enfin, si les activités et l'ancrage résidentiel des jeunes femmes rencontrées permettent à certaines d'entre elles de côtoyer des élus, aucune de nos enquêtées n'occupe elle-même de mandats électifs. Ce peut être le signe tant du jeune âge des jeunes femmes interrogées et de leur accès récent à des positions stables (certaines envisagent en effet de se syndiquer après leur titularisation professionnelle par exemple) que du difficile franchissement du « mur de verre » (Simonet, 2018).

Références bibliographiques

- Amsellem-Mainguy Y. (2016)**, « L'accès à l'âge adulte pour les jeunes en France », *Informations sociales*, vol. 4, n° 195, p. 9-13.
- Arrighi J.-J. (2004)**, « Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable », *Formation emploi*, vol. 87, n° 1, p. 63-78.
- Attias-Donfut C. (1997)**, « Les cycles d'échanges entre trois générations », *Lien social et Politiques*, n° 38, p. 113-122.
- Baudelot C., Gollac M. (2003)**, *Travailler pour être heureux ?*, Paris, Fayard.
- Blancard S., Detang-Dessendre C., Renahy N. (dir.) (2016)**, *Campagnes contemporaines*, Versailles, Éditions Quae.
- Cartier M., Letrait M., Sorin M. (2018)**, « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 39, p. 63-81.
- Cayouette-Remblière J. (2015)**, « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, vol. 6, n° 4, p. 377-400.
- Collovald A., Schwartz O. (2006)**, « Haut, bas, fragile : sociologie du populaire », *Vacarme*, n° 37.
- Coquard B. (2016)**, « "Nos volets transparents". Les potes, le couple et les sociabilités populaires au foyer », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 215, p. 90-101.
- Coquard B. (2018)**, « Faire partie de la bande. Le groupe d'amis comme instance de légitimation d'une masculinité populaire et rurale », *Genèses*, n° 111, p. 50-69.
- Devetter F.-X., Jany-Catrice F., Ribault T. (2015)**, *Les services à la personne*, Paris, La Découverte.
- Dussuet A. (2016)**, « Genre, frontières du travail domestique et marges du salariat. Le cas des aides à domicile », *Revue française de socio-économie*, vol. 2, n° 17, p. 123-141.
- Elias N. (1985)**, « Remarques sur le commérage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 60, n° 1, p. 23-29.
- Garcia S. (2011)**, *Mères sous influence*, Paris, La Découverte.
- Gojard S. (2010)**, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute.
- Herpin N., Déchaux J.-H. (2004)**, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique*, n° 373, p. 3-32.
- Hoggart R. (1991 [1988])**, *33 Newportstreet, Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Laferté G. (2014)**, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, vol. 5, n° 4, p. 423-439.
- Lambert A. (2014)**, « *Tous propriétaires !* » *L'envers du décor pavillonnaire*, Paris, Seuil.
- Le Maître D. (2006)**, « La construction du budget des communes rurales », *Revue française de gestion*, n° 9, p. 321-335.
- Le Pape M.-C. (2009)**, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs traditionnelles familiales et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, n° 154, p. 88-95.

- Lechien M.-H. (2013)**, « L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales. L'exemple d'une animatrice de loisirs », *Agone*, n° 51, p. 131-152.
- Lemêtre C., Orange S. (2016)**, « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir/Agir*, n° 3, p. 63-69.
- Margetic C., Bermond M., Jousseau V., Marie M. (dir.) (2014)**, *Atlas des campagnes de l'Ouest*, Presses universitaires de Rennes.
- Martin C., Ramos-Gorand M. (2017)**, « Turnover élevé du personnel soignant dans les Ehpad privés en France : impact de l'environnement local et du salaire », *Économie et statistique*, vol. 493, n° 1, p. 49-66.
- Mauger G. (2015)**, *Âges et générations*, Paris, La Découverte.
- Mazaud C. (2010)**, « Le rôle du capital d'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales en zone rurale », *Regards sociologiques*, n° 40, p. 45-57.
- Orange S., Renard F. (dir.), Aouani S. (collab.) (2018)**, « Au bonheur des dames. Attachement local et relations d'obligations dans l'accès à l'âge adulte des jeunes femmes d'origine populaire et rurale », Rapport final à la DREES, Post-enquête RURELLES.
- Pasquier D. (2018)**, *L'Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, Presses des Mines.
- Pudal R. (2011)**, « La politique à la caserne. Approche ethnographique des rapports à la politique en milieu pompier », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 5, p. 917-944.
- Pudal R. (2016)**, *Retour de flammes. Les pompiers, des héros fatigués ?*, Paris, La Découverte.
- Renahy N. (2010)**, « Classes populaires et capital d'autochtonie », *Regards sociologiques*, vol. 40, p. 9-26.
- Retière J.-N. (2003)**, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, n° 63, p. 121-143.
- Schwartz O. (2018)**, « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 39, p. 121-138.
- Siblot Y., Cartier M., Coutant I., Masclet O., Renahy N. (2015)**, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Simonet M. (2018)**, « Le revenu universel à l'épreuve du travail bénévole des femmes », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 40, p. 169-174.
- Skeggs B. (2015)**, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone.
- Stettinger V. (2018)**, « Mère "je fais tout", des pratiques éducatives populaires en tension », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, p. 83-99.
- Testenoire A. (2006)**, « Les temps de l'insertion ; itinéraires de jeunes femmes de milieu populaire », *Formation emploi*, n° 93, p. 79-93.
- Testenoire A. (2015)**, « Genre, stratification et mobilité sociale au sein des classes populaires », *Lien social et Politiques*, n° 74, p. 19-36.
- Zarca B. (1988)**, « Identité de métier et identité artisanale », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 2, p. 247-273.